

Un projet immobilier, pas encore sorti de terre, déjà attaqué devant le tribunal

Le bailleur social Villogia a pour projet de construire avenue de Verdun à Stella-Plage, sur un ancien terrain des services techniques de la ville, une résidence de 42 logements sociaux. L'association Cucq-Trépied-Stella 2020, emmenée par André Kovacs, a déposé un recours au tribunal pour faire annuler le permis de construire.

PAR ROMAIN DOUCHIN
montreuil@lavoixdunord.fr

CUCQ. André Kovacs, ancien élu d'opposition, déjà à l'origine du recours qui a bloqué l'aménagement du front de mer, estime que l'immeuble est trop haut. C'est l'argument qu'il avance dans le recours déposé devant le tribunal administratif de Lille début avril. Il demande à la justice d'annuler le permis de construire accordé par le maire Walter Kahn.

LA HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS EN QUESTION

« J'estime que ce projet ne respecte pas le règlement d'urbanisme sur les hauteurs de construction, appuie l'opposant. La hauteur d'un immeuble ne doit pas excéder de plus d'un niveau les constructions voisines. Or, dans le cas présent, le projet comporte trois et quatre niveaux alors que les petites maisons aux abords directs n'ont qu'un rez-de-chaussée ou au mieux un étage. »

Pour le président de l'association Cucq-Trépied-Stella 2020, « ce non-respect du plan local d'urbanisme (PLU) doit conduire à l'annulation du permis délivré par le maire ».

La procédure va durer plusieurs mois et retardera d'autant le dé-

marrage du chantier.

« IL S'OPPOSE POUR S'OPPOSER »

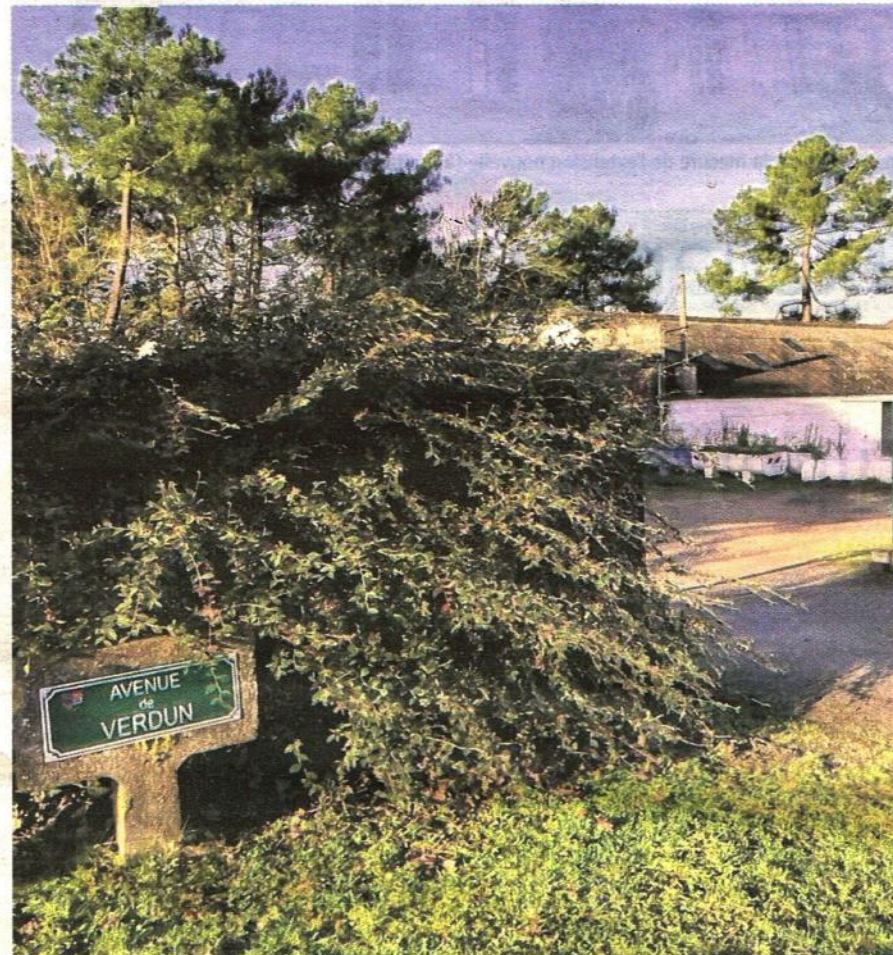
Cet automne, certains riverains de l'avenue de Verdun ont été surpris de découvrir ce projet avec l'affichage du permis. Ils pointaient déjà ce problème de hauteur.

Une habitante d'une résidence située à 150 m craignait d'être privée de l'ensoleillement sur son balcon. Une de ses voisines redoutait un projet « surdimensionné » qui dénaturerait l'ensemble.

« Ce recours va entraîner un retard de six mois à un an. On demandera une compensation financière en cas de victoire. »

Walter Kahn, maire, trouve « arbitraire » la démarche d'André Kovacs.

« Je pense qu'il s'oppose pour le plaisir de s'opposer. Ce recours va entraîner un retard de six mois à un an. C'est la justice qui tranchera mais j'annonce qu'on demande une compensation financière en cas de victoire qui sera à la hauteur du préjudice subi. » ■



Le projet est prévu sur cette parcelle de l'avenue de Verdun à l'entrée de Stella.